

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)

ANNONCE DE POSTE VACANT N° 73

(DATE LIMITE DE CANDIDATURE: LE 30 AVRIL 2014)

Poste/Titre	Niveau (Grade)	Lieu d'affectation	Date d'entrée en fonction	Durée de l'affectation
DIRECTEUR EXÉCUTIF	ASG	YOKOHAMA (JAPON)	6 novembre 2015	DURÉE DÉTERMINÉE: QUATRE ANNÉES (RENOUVELABLE)

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), une organisation de produits de base dont le siège est situé à Yokohama (Japon), procède actuellement au recrutement de son nouveau Directeur exécutif. L'OIBT a pour mission de favoriser l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts en gestion durable exploitées dans la légalité, et d'encourager la gestion durable des forêts productrices de bois tropicaux. Chef de l'administration de l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Directeur exécutif est responsable de l'administration et de l'application de l'Accord international sur les bois tropicaux de 2006, conformément aux décisions du Conseil.

L'OIBT encourage explicitement les candidats qualifiés à postuler.

Les ressortissants d'un pays membre de l'OIBT présentant les qualifications indiquées ci-après sont habilités à postuler.

1. **COMPÉTENCES**

Le/la candidat(e) possède les compétences suivantes:

- (i) Professionnalisme: compétence professionnelle et maîtrise de la discipline concernée, consciencieux et efficace dans le respect des engagements, le respect des échéances et l'obtention de résultats.
- (ii) Responsabilité: aptitude à travailler en conformité avec le règlement de l'Organisation et à obtenir des résultats dans le respect des délais, coûts et normes de qualité spécifiés.
- (iii) Communication: aptitude à communiquer de manière efficace à l'oral et à l'écrit. Doté de capacité d'écoute, interprète correctement les messages qui lui sont adressés et y répond de manière appropriée. Ouvert au libre partage de l'information et tient les personnes informées.
- (iv) Collaboration en réseau: aptitude à constituer et à entretenir un réseau de relations externes et de coalitions avec les autres organisations compétentes, de manière à permettre à l'OIBT de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale concernant les questions relevant de son mandat.
- (v) Esprit d'initiative: possède une expérience pratique de la définition, de manière dynamique, des buts et stratégies destinés à concrétiser les objectifs de l'organisation.
- (vi) Vision et innovation: met en place un environnement propice à l'innovation et à un mode de pensée novateur. Motive ses collaborateurs à traduire la vision stratégique en résultats.
- (vii) Performance en matière d'encadrement: délègue les responsabilités, la responsabilisation et le pouvoir décisionnel de manière appropriée. S'assure que les rôles, les responsabilités et les chaînes de communication sont clairement connus de chacun des membres du personnel. Suit les progrès réalisés par rapport aux cibles de référence établies.
- (viii) Normes éthiques: attaché à mettre en œuvre les standards éthiques les plus élevés dans l'accomplissement de sa mission et des objectifs de l'OIBT.
- (ix) Équilibre entre les genres: attaché à favoriser l'égalité des opportunités.
- (x) Talents diplomatiques et capacité de négociation, y compris une expérience de la collaboration avec des représentants de haut niveau émanant des États ou de l'industrie.

2. **Expérience professionnelle**

- (i) Expérience de la gestion: des compétences avérées doublées d'une expérience d'au moins quinze années dans la gestion de programmes, du personnel et des finances, dans des domaines relevant de la foresterie, du commerce, de l'environnement ou d'un autre secteur, avec une expérience confirmée de la planification stratégique;
- (ii) Expérience spécifique: une expérience confirmée dans le domaine de la gestion durable des forêts et du commerce du bois sera un atout;
- (iii) Expérience à l'international: activité professionnelle antérieure exercée à l'international et une expérience des organisations internationales; et
- (iv) Expérience dans la mise en place de partenariats et la levée de fonds: expérience confirmée dans la mise en place de partenariats et/ou réseaux stratégiques, et dans le développement d'initiatives avec des organisations partenaires. Une expérience reconnue dans la mobilisation de ressources financières sera un atout.

(v) **Formation**

Diplôme de maîtrise ou de doctorat en foresterie, gestion et conservation des ressources naturelles, économie, administration des entreprises, ou tout autre domaine pertinent.

(vi) **Langues**

Maîtrise confirmée de la communication orale et écrite dans l'une des langues officielles de l'OIBT (anglais, français et espagnol) et, de préférence, une bonne connaissance des deux autres langues officielles de l'OIBT. Une bonne maîtrise de l'anglais sera un atout.

(vii) **Salaire et émoluments**

Le salaire est équivalent à celui d'un Secrétaire général adjoint (ASG) dans la grille des Nations Unies, assorti d'avantages tels que frais de déménagement, voyages au titre de congé dans les foyers tous les 24 mois, subventions à la scolarité des enfants, subventions au loyer, etc.

(viii) **Conflit d'intérêts**

Les candidats ne doivent avoir aucun intérêt financier particulier dans l'industrie du bois, le commerce du bois ou toute autre activité connexe.

(ix) **Candidatures**

Les dossiers de candidature, comportant une lettre de motivation indiquant comment le/la postulant(e) satisfait aux qualifications requises, un exemplaire du formulaire de renseignements personnels des Nations Unies (Formulaire P-11) dûment rempli, un curriculum vitae et autres pièces complémentaires se rapportant aux qualifications du poste ainsi qu'une photo d'identité récente, doivent parvenir au siège de l'OIBT d'ici le 30 avril 2014 à 17h00 (heure du Japon) au plus tard. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par courriel, courrier postal ou télécopie aux coordonnées suivantes:

Le Directeur exécutif
Organisation internationale des bois tropicaux
International Tropical Timber Organization
International Organizations Center, 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai Nishi-
ku, Yokohama, Japon 220-0012
Téléphone: (81-45) 223-1110
Télécopie: (81-45) 223-1111
Courriel: itto@itto.int

ABOUT ITTO

ITTO is a commodity organization which brings together countries which produce and consume tropical timber to discuss and exchange information and develop policies on all aspects of the world tropical timber economy. ITTO is headquartered in Yokohama, Japan and at 1 December 2013 has a membership of 67 countries, including the European Union, which together represents about 90 percent of world trade in tropical timber and a majority of the world's tropical forests.

ITTO recognizes that a continuing supply of tropical timber on the world market depends on quality information about the trade and market place, on efficient timber production and processing methods and on sustainable forest management practices. ITTO facilitates discussion, consultation and international cooperation on issues relating to the international trade and utilization of tropical timber and the sustainable management of its resource base.

ITTO was first established by the International Tropical Timber Agreement (ITTA), 1983, which was negotiated with a limited life span of ten (10) years under the auspices of the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) and came into force in 1985. The Organization became operational in 1987. Unlike some other commodity agreements, the ITTA has no price regulation mechanisms or market intervention provisions, and accords equal importance to trade and conservation. ITTO's underlying concept is sustainable development of tropical forests by encouraging and assisting the tropical timber industry and trade to manage and thus conserve the resource bases upon which they depend.

The successor agreement to the ITTA (1983) was negotiated in 1994 and came into force on 1 January 1997. ITTA, 1994 continued to focus on the world tropical timber economy. In addition, it contained broader provisions for information sharing, including non-tropical timber trade data and allowed for consideration of non-tropical timber issues as they relate to tropical timber.

Negotiations for a successor to this agreement were concluded, again under the auspices of UNCTAD in 2006 and entered into force on 7 December 2011. The ITTA, 2006 builds on the foundations of the two previous agreements, focusing on the world tropical timber economy and the sustainable management of the resource base, simultaneously encouraging the timber trade and the improved management of the tropical forests.

ITTO Membership

Producing Members

Africa

Benin

Cameroon

Congo

Côte d'Ivoire

Democratic Republic of the Congo

Gabon

Ghana

Liberia

Mali

Mozambique

Togo

Asia & Pacific

Cambodia

Fiji

India

Indonesia

Malaysia

Myanmar

Papua New Guinea

Philippines

Latin America

Brazil

Colombia

Costa Rica

Ecuador

Guatemala

Guyana

Honduras

Mexico

Panama

Peru

Trinidad and Tobago

Consuming Members

Albania

Australia

China

European Union

Austria

Belgium

Bulgaria

Cyprus

Czech Republic

Denmark

Estonia

Finland

France

Germany

Greece

Hungary

Ireland

Italy

Latvia

Lithuania

Luxembourg

Malta

Netherlands

Poland

Portugal

Romania

Slovakia

Slovenia

Spain

Sweden

United Kingdom

Japan

New Zealand

Norway

Republic of Korea

Switzerland

United States of America